

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU VENDREDI 04 SEPTEMBRE 2009

Il s'est tenu ce vendredi 4 septembre 2009 la réunion ordinaire du Conseil des Ministres au Palais de la Nation sous la présidence du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, S.E.M. Adolphe MUZITO.

Deux points figuraient à l'ordre du jour :

- I. Points d'informations**
- II. Préparatifs du 29^{ème} Sommet de la SADC**

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE

Le Ministre de l'ESU a fait part au Conseil de la situation créée au CIDEP/UO, à l'UNIKIN (Polytechnique et Médecine), à l'INA et à l'ISIPA

1.1. CIDEP/Université Ouverte

Il apparaît de son exposé un dysfonctionnement entre les objectifs assignés au CIDEP par différents textes l'organisant à sa création (servir de pont entre l'Université et la société) et une série de 7 Arrêtés qui ont attribué à ce Centre les missions classiques d'une Université.

Le Gouvernement constate que le CIDEP a à ce jour une population de 30.000 étudiants alors qu'il ne dispose que de 6 (six) professeurs, soit 1 professeur pour 5.000 étudiants (au lieu de 1 professeur pour 10 étudiants conformément aux normes de l'UNESCO ou de 1 professeur pour 300 étudiants selon la moyenne nationale actuelle). 42 filières de formation y sont organisées, plus que toutes les Universités qui existent dans le pays et ce, en dehors de toutes les normes requises parce que le Centre ne dispose ni de locaux, ni de matériels didactiques adéquats.

Le Conseil a, à cet égard, réitéré les décisions qu'il avait prises en sa réunion du 22 juin 2009 ramenant le CIDEP à sa mission originelle définie par l'Ordonnance-loi n° 026 du 3 octobre 1981. Il a en outre décidé de la fermeture des filières médicales et des ISTM non viables organisées par le CIDEP/UO, de même que les filières du Bâtiment et Travaux Publics, des Sciences Agronomiques et Vétérinaires, Polytechnique ainsi que des Sciences Pétrolières.

Le Conseil des Ministres prenant en compte les revendications des étudiants déjà inscrits dans cette institution a arrêté les mesures ci-après :

- a) La poursuite des années montantes ;
- b) Le maintien des examens de 2^{ème} session ;
- c) L'autorisation le cas échéant de s'inscrire dans les institutions classiques moyennant concours ;
- d) Le maintien du principe de la bourse à ceux des étudiants du CIDEP/UO qui en remplissent les conditions.

Il interdit toutefois le recrutement dans les classes montantes de 1^{er} et du 2^{ème} cycles. Quant au 3^{ème} cycle, il a été purement et simplement supprimé dans le cursus du CIDEP/UO. Un mécanisme d'homologation des diplômes de l'Enseignement Supérieur et Universitaire délivrés par ces filières sera institué par le Ministère de l'ESU.

1.2. Institut National des Arts

Le Conseil des Ministres a pris acte des menaces de déguerpissement qui pèsent sur l'INA. A ce sujet, le Gouvernement entend respecter les droits de l'acquéreur de l'immeuble ex-Astoria qui abrite à ce jour l'INA pour autant qu'ils soient avérés. Le cas échéant, des mesures seront prises par le Gouvernement en vue de concilier les intérêts légitimes des propriétaires avec ceux de cette institution publique d'enseignement supérieur.

1.3. Université de Kinshasa

Les difficultés que traversent les Facultés Polytechnique et de Médecine de l'UNIKIN ont été passées en revue par le Conseil des Ministres. Des moyens financiers avaient été mis à la disposition de l'UNIKIN afin de débloquent les arriérés dûs aux membres du corps enseignant de la Faculté Polytechnique. Une autre tranche de paiement sollicité par le Ministre a été accordée par le Conseil.

Le Ministre de l'ESU a été chargé de faire procéder au recrutement de nouveaux professeurs par la Faculté Polytechnique.

Le Conseil a été en outre informé que le concept « *année blanche* » qui préoccupe notamment les étudiants de la Faculté de Médecine et Polytechnique est administratif et qu'il est utilisé par le Ministère de l'ESU pour protéger les récipiendaires qui ont obtenu leur diplôme.

Le Ministre de l'ESU a été instruit par le Conseil pour créer les conditions permettant de faire respecter le calendrier académique officiel dans toutes les facultés de l'Université de Kinshasa pour cette année.

1.4. ISIPA

La problématique de l'immeuble abritant l'ISIPA, une institution d'utilité publique, menacée de démolition car se trouvant sur le passage d'une voie publique dans le cadre du Programme d'Aménagement et de Modernisation de la Ville de Kinshasa a été développée à l'intention du Conseil par le Ministre de l'ESU.

Le Gouvernement estime qu'il ne saurait être question d'arrêter le programme d'aménagement urbain en cours dans la Capitale. Dans la mesure où la bonne foi des constructeurs du bâtiment ISIPA aura été prouvée, le Conseil tout en maintenant le principe de la démolition pour les besoins de l'aménagement urbain a décidé qu'un dédommagement équitable sera dû à cet Institut par l'Etat qui se réserve le droit de poursuivre en justice les responsables de l'attribution de cet espace à l'ISIPA. En attendant, une relocalisation pourrait être envisagée.

L'examen de l'ensemble de ces points a conduit le Gouvernement à constater un certain nombre de violations de la loi dans ce secteur de l'éducation nationale. Le Ministre de la Justice a été chargé de saisir les instances judiciaires pour l'ouverture d'une instruction à charge de quiconque aura violé la loi et les règlements en l'espèce par la création et l'organisation des filières irrégulières d'enseignement universitaire.

Dans l'intérêt supérieur de la Nation, le Gouvernement de la République affirme sa volonté de réprimer sévèrement quiconque continuera à mettre sur le marché de l'emploi des cadres mal ou insuffisamment formés dans leurs domaines respectifs et qui sont non seulement une honte mais aussi un danger pour le pays.

II. Préparatifs du 29^{ème} Sommet de la SADC

Le Ministre de la Coopération Internationale et Régionale a commenté à l'intention des membres du Gouvernement son Aide-Mémoire sur le 29^{ème} Sommet de la SADC.

Celui-ci contenait un bilan des activités de la SADC concernant les différents programmes, les problèmes politiques et sécuritaires majeurs se posant dans la région, la coopération multilatérale et intra régionale et les perspectives d'avenir pour l'organisation.

Des dossiers importants faisant l'objet des négociations au sein des instances de la SADC ont été actualisés et le Gouvernement a pu refixer sa vision sur chacun d'eux. Il s'agit notamment du dossier WESTCOR portant coopération dans le secteur de l'énergie, de l'Intégration Commerciale et Economique, le futur Fonds pour la Préparation et l'Elaboration des Projets, la Zone de Libre Echange, les Infrastructures des Technologies de l'Information et de la Communication à large bande du NEPAD, l'Agriculture, la protection des végétaux et la sécurité alimentaire, la protection de la bio-diversité et de l'eau ainsi que les Programmes de Réduction des Impacts environnementaux et du Changement Climatique dans la région.

Toutes les dispositions d'ordre pratique ont été portées à la connaissance des membres du Gouvernement impliquées dans diverses activités organisées dans le cadre du Sommet de la SADC.

Commencée à 10H45', la réunion du Conseil des Ministres s'est terminée à 15h40'.

Lambert MENDE OMALANGA
Ministre de la Communication et des Médias,
Porte-parole du Gouvernement